

MEMENTO

≡ étudiants & chercheurs internationaux



2026-2027

SOMMAIRE

UN ACCUEIL D'EXCELLENCE 3

LE LABEL "BIENVENUE EN FRANCE" 3

LE CENTRE DE SERVICES "EURAXESS" 4

LE CENTRE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE 5

PRÉPARER SON SÉJOUR 6

PRÉVOIR SON BUDGET 6

RECHERCHER UN LOGEMENT 7

OBTENIR SON VISA 9

S'ASSURER 11

ORGANISER SON ARRIVÉE 13

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES 13

LE GUICHET D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX 14

RÉUSSIR SON INTÉGRATION 15

LES CONTACTS UTILES 16

LE LABEL "BIENVENUE EN FRANCE"

L'UPJV a obtenu le label "Bienvenue en France" en 2020 avec une distinction de 2 étoiles, en reconnaissance de la qualité de ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux. Délivré par Campus France et renouvelé en 2025, ce label confirme l'engagement constant de l'université pour favoriser l'intégration et la réussite des étudiants tout au long de leur mobilité.

Aperçu de quelques dispositifs proposés à l'UPJV

L'UPJV et plus précisément le **Bureau Bienvenue en France** a mis en place plusieurs dispositifs d'accueil et d'accompagnement facilitant l'arrivée, l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants internationaux (étudiants en mobilité individuelle) :

- * **Un guichet unique d'accueil** pour faciliter les démarches administratives à effectuer à l'arrivée : validation de visa, inscription à la sécurité sociale, demande d'aide au logement, ouverture de compte bancaire, etc.
Vous pourrez également y découvrir l'ensemble des activités culturelles et sportives qui vous sont proposées à l'université afin de favoriser votre épanouissement personnel.
Ouvert de fin août à mi-septembre, c'est le rendez-vous à ne pas manquer !
- * **Un accompagnement personnalisé** par les personnels de la Direction des Relations Internationales et pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux.
- * **Un appui à la recherche de logement**, notamment grâce à un partenariat avec le CROUS Amiens-Picardie.
- * **Un programme de parrainage par un étudiant local**, appelé le Buddy System : il permet à l'étudiant international d'être accompagné dans la découverte de son nouveau cadre de vie et d'études.
- * **Une organisation régulière de rencontres et échanges** entre étudiants internationaux et étudiants locaux de l'UPJV.
- * **Une offre gratuite de cours de Français Langue Étrangère (FLE)** pour améliorer rapidement votre français.

En amont de votre arrivée, le Bureau Bienvenue en France de l'UPJV organise **une série de webinaires** chaque mardi entre avril et juin : "**Les Mardis de l'International**". Le but : rassurer les étudiants et les renseigner sur leur futur environnement universitaire.

BUREAU BIENVENUE EN FRANCE



Université de Picardie Jules Verne - Direction des Relations Internationales
11 rue des Francs Mûriers, Amiens 80000



bienvenue@u-picardie.fr



+33 (0)3 22 82 58 05 +33 (0)3 22 82 72 51



<https://www.u-picardie.fr/international/beneficier-dun-accueil-qualite>

LE CENTRE DE SERVICES EURAXESS

Depuis mars 2021, l'UPJV a mis en place un centre de services labellisé par le réseau européen Euraxess, à destination des doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux. Il propose un accompagnement personnalisé pour la préparation du séjour et l'installation dans les villes accueillant les campus de l'UPJV.

L'équipe du **Centre Euraxess** de l'UPJV a pour mission de vous assurer un accueil de qualité au sein de notre université. Grâce aux collaborations développées avec des partenaires clés sur le territoire, notre Centre Euraxess accélère vos démarches et facilite votre mobilité.

Aperçu de quelques services proposés à l'UPJV

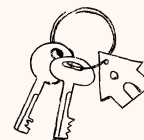
Préparation du séjour

- Conditions d'accueil
- Visas
- Autorisations de travail
- Titres de séjour
- Formalités et conditions de départ etc.



Facilitation de l'installation

- Accueil privilégié
- Recherche de logement
- Assurance logement
- Couverture santé
- Ouverture d'un compte bancaire etc.



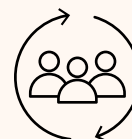
Accompagnement du quotidien

- Sécurité sociale
- Questions familiales (assurances, scolarité de vos enfants etc.)



Favorisation de l'intégration

- Cours de français langue étrangère de différents niveaux
- Ateliers de conversation
- Organisation de sorties culturelles
- Activités de loisirs etc.



CENTRE DE SERVICES EURAXESS



Université de Picardie Jules Verne - Direction des Relations Internationales
11 rue des Francs Mûriers, Amiens 80000



euraxess@u-picardie.fr



+33 (0)3 22 82 72 45

+33 (0)3 22 82 72 51



<https://www.u-picardie.fr/international/beneficier-dun-accueil-qualite>

LE CENTRE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Créé il y a 20 ans, le Centre FLE de l'UPJV a reçu le Label Qualité FLE dès sa première candidature en 2019. Attribué par une commission interministérielle, il vous assure une offre linguistique et des services de qualité.

Le **Centre FLE** de l'UPJV est à dimension humaine, propice au développement de rapports privilégiés entre professeurs et apprenants et garantissant un encadrement de qualité.

L'équipe pédagogique du Centre FLE est constituée d'enseignants certifiés spécialistes du Français Langue Étrangère, maîtres de conférences, professeurs agrégés de l'UPJV et de chargés de cours expérimentés dans l'enseignement du FLE.

L'offre de formation et de services du Centre FLE

Offrant ses services et activités à tout étudiant ou personnel entrant non francophone, le Centre FLE de l'UPJV propose :

- diverses formations en Français Langue Étrangère, gratuites ou payantes, diplômantes ou non, de courte ou longue durée
- des missions de tutorat
- une préparation au Test de Connaissance du Français (TCF)
- des activités culturelles, sportives et événementielles

À noter

Le centre FLE fait partie de la **Maison des Langues** de l'université, qui vous propose également l'apprentissage d'autres langues que le français.

N'hésitez pas à vous renseigner : mdl@u-picardie.fr

Good morning !

hallo, wie geht's ?

CENTRE FLE DE LA MAISON DES LANGUES



★★★★ formations
★★★★ enseignants
★★★★ accueil
★★★★ locaux
★★★★ gestion



Université de Picardie Jules Verne - Maison des Langues
10 rue des Français Libres, Bâtiment E 1er étage Amiens 80000



fle@u-picardie.fr



+33 (0)3 64 26 83 69 +33 (0)3 64 26 83 64



<https://www.u-picardie.fr/international/venir-lupjv/centre-francais-langue-etrangere-fle-lupjv>

PRÉVOIR SON BUDGET

Le coût de la vie en France peut être assez élevé. Pour profiter au mieux de votre mobilité, il est essentiel d'anticiper vos dépenses mensuelles, sans oublier les frais liés à votre installation. Petit mémo pour ne rien oublier !

Dépenses à l'installation

- Frais de voyage** : variables selon votre pays d'origine et le mode de transport
- Caution du logement** : 1 à 2 mois de loyer encaissé(s) dès la remise des clés
- Frais d'agence immobilière** : si concerné
- Assurance habitation** : 20 à 110 € par an, selon la surface du logement loué
- Frais d'inscription** : de 178 à 3 950 € selon le niveau d'études et le type de mobilité
- Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)** : 105 € (à régler avant l'inscription à l'université)
- Mutuelle santé** : entre 0 et 25 € par mois, selon la situation



Hors frais de voyage, les frais d'installation peuvent facilement dépasser les 1 000 €.

Dépenses mensuelles

- Loyer** : en moyenne 300 € en résidence universitaire et jusqu'à 600 € pour une location privée
- Électricité / gaz** : 30 à 60 €
- Téléphone et internet** : 10 à 50 €
- Transport en commun** (bus, vélo) : 20 à 30 €
- Alimentation** : 300 à 400 €
- Autres dépenses** (loisirs, vêtements, etc.) : 100 €

Pensez-y :
Ouvrez un compte
bancaire en France
dès votre arrivée
pour faciliter vos
démarches
administratives !

Quelques conseils pour réduire vos dépenses mensuelles :

- Privilégiez un logement en résidence universitaire ou la colocation
- Mangez au resto'U ! Un repas complet ne coûte que 3,30 €
- Tournez-vous vers les épiceries solidaires comme l'AGORAé à Amiens
- Prenez les transports en commun ou faites du co-voiturage
- Visitez les friperies ou les sites web de revente de vêtements
- Présentez votre carte d'étudiant dans les restaurants et lieux culturels, elle peut vous donner droit à des réductions !



RECHERCHER UN LOGEMENT

Pour votre séjour d'études ou de recherche en France, vous aurez à louer un logement. Retrouvez ici toutes les pistes pour trouver votre location !

Logement en résidence universitaire étudiante publique

Les résidences universitaires étudiantes sont gérées par le **CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), un organisme public qui propose aux étudiants des chambres à loyer modéré.



La DRI de l'UPJV a signé une convention avec le **CROUS Amiens-Picardie** pour réserver chaque année un contingent de chambres à l'usage des étudiants internationaux.

Pour obtenir une chambre en résidence universitaire :

- **étudiants en programme d'échanges** : vous devrez remplir le formulaire de demande de logement qui vous sera envoyé par la DRI lors de la constitution de votre dossier de candidature pour une mobilité à l'UPJV.
- **étudiants inscrits à titre individuel** : vous devrez réserver une chambre auprès du bureau « Bienvenue en France ». Compte tenu du nombre limité de logements mis à disposition, la priorité est donnée aux étudiants s'inscrivant en Master.
- **demande directe auprès du CROUS Amiens-Picardie** : les étudiants internationaux peuvent réserver à partir de juillet les logements qui restent vacants pour la rentrée universitaire suivante.

La réservation s'effectue sur le site suivant : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

À noter

La plateforme **Lokaviz**, gérée par le CROUS Amiens-Picardie, recense des logements étudiants proposés par des propriétaires (il s'agit donc de location entre particuliers). Chaque annonce est vérifiée par le CROUS qui s'assure de la conformité du logement et du montant décent du loyer.



Logement en résidence étudiante privée

La DRI vous orientera vers des **résidences privées réservées aux jeunes actifs et étudiants**. Ces établissements offrent des prestations adaptées aux besoins spécifiques des jeunes locataires (présence de laverie automatique, cafétérias, etc.)

Contactez au plus tôt le bureau d'accueil des étudiants internationaux « Bienvenue en France » pour plus de renseignements : bienvenue@u-picardie.fr

Logement dans le parc privé

Il est possible de louer un logement étudiant auprès de bailleurs particuliers, allant de la chambre individuelle à la colocation (partage d'un même logement par plusieurs personnes).

Sites de location entre particuliers :

- LeBonCoin
- Se loger
- ParuVendu
- 123loger
- Acheter-louer
- LocService

Sites spécialisés dans les annonces de colocations :

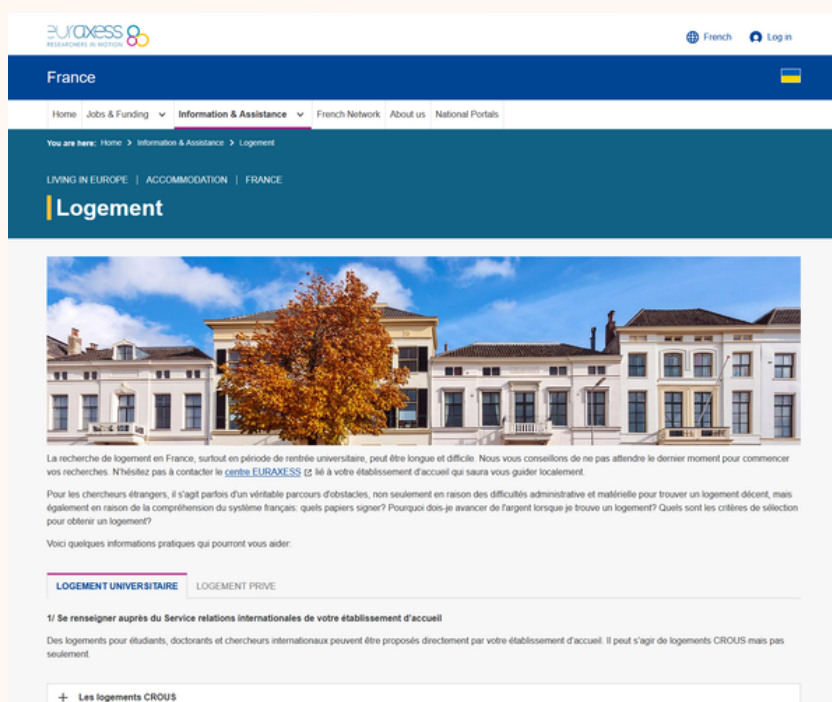
- Appartager
- Colocatere
- MyRoom
- RoomLala
- ImmoJeune
- La carte des colocs

Logement pour les enseignants-chercheurs

Le **Centre Euraxess** de l'UPJV vous propose différents services, dont l'accompagnement dans la recherche d'un logement. Différentes options peuvent vous être proposées, notamment issues du parc de logements de ses partenaires (le CROUS Amiens-Picardie, la CCI Amiens-Picardie ou autres).

N'hésitez pas à le contacter en priorité : euraxess@u-picardie.fr

Vous êtes invité à consulter également le site internet Euraxess France, à la rubrique Logement : <https://www.euraxess.fr/fr>



The screenshot shows the Euraxess France website. The header includes the Euraxess logo, language options (French, English), and a login button. The main navigation bar has links for Home, Jobs & Funding, Information & Assistance, French Network, About us, and National Portals. The 'Logement' section is highlighted. Below the navigation bar, there is a large image of a row of white buildings with red roofs. Text on the page explains that finding housing in France is often difficult, especially during the university return period, and encourages users to contact the local Euraxess center. It also provides practical information for international students and researchers, mentioning that some housing is provided by CROUS but not all.

N'hésitez pas à solliciter la DRI afin d'être aiguillé dans vos recherches.

Une liste non-exhaustive des résidences et colocations privées pourra vous être transmise.

Attention : l'UPJV n'a aucun lien contractuel avec ces professionnels. La liste sera transmise uniquement à titre informatif.

OBTENIR SON VISA

Selon votre nationalité et la durée de votre séjour, vous pouvez être tenu d'obtenir un visa pour venir étudier, effectuer un stage ou mener des activités de recherche en France.

Visa étudiant

Étudiant européen

Vous êtes ressortissant :

- d'un pays de l'Union européenne ;
- de l'Espace économique européen (Islande, Norvège, Liechtenstein) ;
- ou de la Suisse.

➡ **Aucun visa ni titre de séjour n'est nécessaire** pour étudier ou effectuer un stage en France, quelle que soit la durée du séjour.

⚠ Vous devez toutefois :

- disposer d'une **assurance maladie** ;
- avoir des **ressources suffisantes** pour subvenir à vos besoins en France.

Étudiant non européen (y compris britannique)

Vous êtes ressortissant d'un pays hors UE / EEE / Suisse, **un visa est obligatoire** pour étudier, faire de la recherche ou un stage en France.

Le type de visa dépend :

- du motif du séjour (études, recherche, stage) ;
- de la durée du séjour.

Séjour ≤ 90 jours ➡ **Visa Schengen de court séjour pour études.**

ou

Séjour > 3 mois ➡ **Visa long séjour obligatoire =**

Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

Ce visa permet de séjourner en France **jusqu'à 1 an sans demander de titre de séjour** en préfecture.

👉 Validation obligatoire en ligne à l'arrivée en France.

Principales mentions :

- **VLS-TS Étudiant** : licence et master ;
- **VLS Passeport Talent – Chercheur** : doctorat et post-doctorat ;
- **VLS-TS Stagiaire** : stage obligatoire dans le cadre d'une formation suivie à l'étranger.

Visa long séjour temporaire (VLS-T)

Le VLS-T autorise un séjour en France d'une durée maximale de 12 mois.

Ce visa :

- ne nécessite pas de validation à l'arrivée ;
- **n'est pas renouvelable** ;
- n'ouvre pas les mêmes droits qu'un VLS-TS (notamment en matière de travail).

Visa enseignant-chercheur

Enseignant-chercheur européen

Vous êtes ressortissant :

- d'un pays de l'Union européenne ;
- de l'Espace économique européen (Islande, Norvège, Liechtenstein) ;
- ou de la Suisse.

→ **Aucun visa ni titre de séjour n'est requis.**

⚠ Vous devez toutefois disposer d'une **carte d'identité ou passeport en cours de validité**.

Enseignant-chercheur non européen (y compris britannique)

Vous êtes ressortissant d'un pays hors UE / EEE / Suisse et vous venez exercer dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche en France pour la première fois, alors un visa spécifique est obligatoire.

→ Il s'agit du **visa Passeport Talent - Chercheur**.

La demande doit être effectuée auprès du **consulat ou de l'ambassade de France** du pays de résidence.

Pour connaître les démarches spécifiques applicables selon votre nationalité et votre situation, il est recommandé de consulter :

- le site officiel des visas pour la France ;
- l'assistant visa en ligne permettant de déterminer le visa requis ;
- le site de Campus France.

Une série de tutoriels est disponible sur la chaîne YouTube de Campus France.

Ces vidéos vous guident pas à pas dans les différentes procédures administratives françaises et notamment la demande de visa (français, espagnol & anglais) :

<https://www.youtube.com/@CampusFrance>



S'ASSURER

Afin que votre mobilité se déroule dans les meilleures conditions, même en cas d'accident ou d'imprévu, vous devez être couvert par différents types d'assurances. Pensez à vous renseigner dès la confirmation officielle de votre mobilité

Couverture santé

En France, l'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire et gratuite. Elle prend en charge environ **70 % des frais de santé**, tels que les consultations et les examens médicaux. La procédure d'affiliation dépend de votre statut (étudiant, doctorant, chercheur, salarié) et de votre pays d'origine.

Pour les étudiants

Après votre inscription administrative, vous devez effectuer votre affiliation à la sécurité sociale française dans les meilleurs délais, sauf dans certaines situations.

- ✓ Aucune nouvelle affiliation n'est nécessaire si :
 - Vous êtes ressortissant d'un pays européen et disposez d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou d'une attestation provisoire. *Vos frais de santé seront pris en charge selon les conditions de votre pays d'origine.*
 - Vous étiez déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France l'année précédente. *Votre affiliation est automatiquement maintenue.*

- ! Vous devez effectuer les démarches d'affiliation si vous êtes :
 - Étudiant européen sans CEAM
 - Étudiant européen titulaire d'un formulaire S1 délivré par votre organisme d'assurance maladie avant votre départ
 - Étudiant britannique ou étudiant non européen

Comment s'affilier à la sécurité sociale ?

Rendez-vous sur le site suivant : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>



Pour les doctorants/chercheurs

Le Centre Euraxess de la DRI vous accompagne pas à pas dans votre affiliation à la CPAM. Prenez rendez-vous dès que possible !

Attention : les démarches varient en fonction de votre situation personnelle et professionnelle (européen ou non, salarié ou non, accompagné de votre famille ou non etc).

Plus de précisions sur le site euraxess.fr

Complémentaire santé

La complémentaire santé, également appelée **mutuelle**, n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée. Elle permet de compléter les remboursements de la sécurité sociale et peut ainsi couvrir **jusqu'à 100 %** de vos frais médicaux, selon le contrat choisi.

Selon votre situation et vos ressources, vous pourriez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), une aide de l'État permettant d'accéder à une couverture santé gratuite ou à coût réduit.

Assurance habitation

En France, le locataire doit obligatoirement fournir au propriétaire une attestation d'assurance habitation dès son entrée dans le logement.

Elle couvre notamment les dommages pouvant affecter le logement, comme les dégâts des eaux, les incendies ou les cambriolages, ainsi que certains sinistres liés aux intempéries ou aux catastrophes naturelles. Le montant de la cotisation varie en fonction de la surface et du type de logement.

À noter : Quand on loue un logement, un garant est très souvent demandé. Cette mesure vise à garantir le paiement des loyers/charges au propriétaire du logement.

Plusieurs options de garant sont possibles :

- La **garantie Visale**

Elle est gratuite sous certaines conditions (pour les étudiants de 18 à 30 ans).

- Le **garant solidaire**

C'est une personne qui se porte garante pour vous couvrir en cas d'impayés de loyers (= le garant solidaire s'engage à régler les loyers dus si vous vous trouvez dans l'impossibilité de les payer).

- La **garantie GarantMe**

C'est une garantie payante (le montant de cette garantie est calculé en fonction de loyer et du nombre de locataires). Elle est acceptée par la plupart des bailleurs privés et publics.

Assurance responsabilité civile

La responsabilité civile sert à couvrir les dommages que vous pouvez causer à d'autres personnes, par accident ou par négligence.

Elle est généralement incluse dans l'assurance multirisque habitation.

Si vous n'avez pas d'assurance habitation, vous pouvez souscrire une assurance responsabilité civile vie privée séparée.

Assurance assistance rapatriement

L'assurance assistance rapatriement n'est pas obligatoire, mais elle est conseillée.

En cas de maladie grave, d'accident ou de décès, elle peut organiser et prendre en charge votre transport vers votre domicile ou un hôpital adapté.

Le rapatriement peut se faire en avion médicalisé, en ambulance ou par tout autre moyen selon la situation.

Astuce !

Pensez à consulter les checklists suivantes afin de bien préparer votre séjour :

- pour les étudiants > [cliquez ici](#).
- pour les doctorants/enseignants/chercheurs > [cliquez ici](#).



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

À votre arrivée à Amiens, vous devrez finaliser ou entreprendre rapidement plusieurs démarches administratives. La Direction des Relations Internationales de l'UPJV vous accompagne pas à pas pour les effectuer. Retrouvez, en dernière page de ce mémento, les contacts privilégiés pour vous aider dans vos démarches.

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

La **CVEC** vise à soutenir l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Tout étudiant inscrit en formation initiale dans l'enseignement supérieur doit obtenir, **avant son inscription**, l'attestation CVEC, après paiement ou exonération. Un numéro CVEC se trouvera sur l'attestation et il sera indispensable pour réaliser l'inscription administrative.



Certains étudiants, notamment ceux en programme d'échanges, peuvent être exonérés. Pour l'année universitaire 2025-26, son montant est de **105 €**.

L'inscription administrative à l'UPJV

Dès que vous possédez l'attestation CVEC, vous pouvez entreprendre l'inscription à l'UPJV. La procédure est détaillée, en fonction de votre profil, sur le site de l'UPJV : <https://www.up-picardie.fr/formation/candidater-sinscrire/sinscrire-lupjv>

Les frais d'inscription

Étudiants en programme d'échanges

Les étudiants ISEP, Asia Exchange, Erasmus+ ou couverts par une convention bilatérale ne sont pas concernés par les frais d'inscription.

Étudiants en mobilité individuelle (notamment Campus France)

Les étudiants **internationaux hors Union Européenne** sont soumis aux **droits différenciés**. Pour une première inscription en **Licence ou BUT**, les frais s'élèvent à **2 895 €** (les années suivantes, les frais seront les mêmes que pour les étudiants locaux soit 178 €).

En revanche, à l'UPJV les étudiants s'inscrivant en **Master** bénéficient d'une **exonération partielle** et doivent s'acquitter des mêmes frais que les étudiants locaux ou européens soit **254 €**.

Le paiement des frais finalise l'inscription et permet d'obtenir la carte d'étudiant, le certificat de scolarité & d'avoir accès à l'ENT.

Attention : Les montants mentionnés ci-dessus sont ceux de l'année universitaire 2025-26. [Plus d'infos ici](#).

L'Espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT vous permet d'accéder à de nombreuses fonctionnalités administratives, pédagogiques etc. Vous pourrez notamment y télécharger votre certificat de scolarité.

Pour activer votre espace personnel, suivez la procédure de la page suivante : [cliquez ici](#).

ORGANISER SON ARRIVÉE

Le compte bancaire

Pour réaliser de nombreuses démarches, vous aurez besoin d'un compte bancaire français. Nous vous conseillons de comparer plusieurs banques pour trouver la meilleure offre.

Le visa

Vous êtes étudiant ressortissant d'un **pays hors Union européenne** et vous êtes arrivé en France avec un visa long séjour valant titre de séjour (**VLS-TS**) : vous devez obligatoirement **valider votre visa après votre arrivée**.

La validation s'effectue en ligne sur la plateforme dématérialisée du Ministère de l'Intérieur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

LE GUICHET D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Vous êtes **étudiant international en mobilité individuelle** (=hors programme d'échange) ?
Vous avez suivi la procédure **Campus France** ?
Alors, rendez-vous au **Guichet d'Accueil des Étudiants Internationaux** !

Pendant la période de la rentrée universitaire, le **Bureau Bienvenue en France** de l'UPJV propose un guichet unique **durant 3 semaines à Amiens**.

L'objectif est de permettre la réalisation de toutes les démarches administratives obligatoires pour une année universitaire sereine :

- Finalisation de l'inscription administrative à l'université
- Ouverture des droits à la sécurité sociale (CPAM)
- Validation de visa ou demande de titre de séjour
- Mutuelle / complémentaire santé étudiante
- Ouverture d'un compte bancaire en France
- Autres formalités administratives (demande d'aide au logement etc)

Par la suite, le Guichet d'accueil se déplace sur chaque site de l'UPJV dans la région afin de garantir la continuité du guichet. Une journée complète est donc dédiée à Beauvais, Creil, Cuffies-Soissons, Laon et Saint-Quentin.

L'UPJV met tout en œuvre pour que vous vous sentiez comme chez vous dès votre arrivée. De nombreuses actions sont mises en place pour favoriser votre intégration, que vous soyez étudiant ou enseignant-chercheur !

Les événements d'accueil

Dès la rentrée, profitez de plusieurs événements d'accueil qui vous permettront une immersion en plein cœur de la vie étudiante à l'UPJV :

- Les semaines de pré-rentreées, pour prendre ses marques au sein de sa nouvelle classe.
- Les Rendez-Vous de la Vie Étudiante, pour connaître les multiples services en lien avec la vie estudiantine.
- Les Journées d'Accueil des Étudiants, pour rencontrer des étudiants et découvrir votre nouvelle ville et votre nouveau campus.
- La Nuit des Étudiants du Monde, pour passer une soirée incroyable dans un lieu emblématique uniquement entre étudiants internationaux.

Tisser du lien, tout au long de l'année

Un ensemble d'événements est également organisé par la Direction des Relations Internationales tout au long de l'année pour faciliter votre intégration :

- Les ateliers "Coup de pouce" avec la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle.
- Les visites guidées à Paris / Villers-Cotterêts pour découvrir la Cité Internationale de la Langue Française / Hortillonnages pour découvrir les jardins sur l'eau d'Amiens etc.
- Les sorties ludiques bowling ou jeux de société.

Être parrainé par un étudiant local

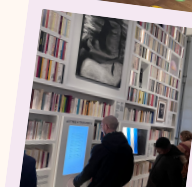
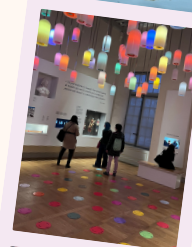
Le **Buddy System** est un dispositif de **parrainage par un étudiant local/français** : en **tandem**, partez à la découverte de l'UPJV et de votre ville française d'accueil !

Votre parrain vous aidera à vous intégrer dans votre nouvel environnement : découverte de l'université et de la ville, sorties, visites culturelles, pratique de la langue etc.

Vous souhaitez participer au Buddy System ? Dès votre arrivée à l'UPJV, inscrivez-vous sur le site officiel : <https://buddysystem.eu>

L'UPJV met à votre disposition un large éventail de services : pratiques culturelles, activités sportives, outils numériques... Nous vous encourageons vivement à en profiter afin de vous épanouir pleinement dans votre nouvel environnement universitaire.

Plus d'infos [en cliquant ici](#).



LES CONTACTS UTILES

LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES



11 rue des Francs Mûriers, 80000 Amiens



dri@u-picardie.fr



+33 (0)3 22 82 59 65



@international_upjv



UPJV - Direction des Relations Internationales

Étudiants en mobilité individuelle (Campus France)

Bureau « Bienvenue en France »

+33 (0) 3 22 82 58 05

+33 (0) 3 22 82 72 51

bienvenue@u-picardie.fr

Enseignants-chercheurs & doctorants

Centre Euraxess

+33 (0) 3 22 82 72 51

+33 (0) 3 22 82 72 45

euraxess@u-picardie.fr

Étudiants Erasmus +

Mme Barbara DUMEIGE

barbara.dumeige@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 79 91

Mme Elora MERCIER

elora.mercier@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 72 42

Besoin de plus
d'infos ?
Voici les
interlocuteurs de
la DRI

Étudiants Erasmus Mundus i-MESC

Mme Jamila TAMIMY

jamila.tamimy@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 72 61

Étudiants ISEP, Asia Exchange ou convention bilatérale

Mme Mélanie ALVES

melanie.alves@u-picardie.fr

+33 (0) 3 22 82 58 53

